Accompagnement aux devoirs (service gratuit et facultatif) à partir du CP,

Pour les enfants présents à l'accueil périscolaire le soir.

(sous réserve de mesures gouvernementales liée au COVID 49)

Charte des bénévoles de l'accompagnement aux devoirs

Le service fonctionne avec des bénévoles le lundi et le jeudi, de 17h15 à 18h15.

La présence de deux bénévoles est souhaitable pour que l'activité se déroule dans de bonnes conditions.

Les bénévoles s'engagent à faire preuve de discrétion.

En cas de problème rencontré avec un enfant, ils doivent en référer à la responsable du pôle enfance, mais en aucun cas à la famille ou aux enseignants.

Nous avons fixé cinq objectifs :

- Surveillance des devoirs avec aide si nécessaire.
- Aucun travail supplémentaire ne sera demandé.
- Aucune notion nouvelle ne sera travaillée.
- Aucune réprimande ne sera faite à un enfant présentant des difficultés.
- Un maximum de 15 mn par enfant devra être respecté.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de cet accompagnement, veuillez compléter l'autorisation parentale ci-dessous.

Nous, soussignés…….

Autorisons l'équipe de bénévoles à prendre en charge mon enfant dans le cadre de l'accompagnement aux devoirs le lundi et jeudi.

Nom et prénom de l'enfant	Classe

A Drain le……. Signatures